

APPRONFONDISSEMENT :

RÉALISER L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) ET LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

OBJECTIFS DE FORMATION

- Connaitre la réglementation
- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de son entreprise
- Etre capable de formaliser et mettre à jour le DUERP
- Etre en capacité d'évaluer les facteurs de pénibilité légaux

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne missionnée pour réaliser l'Évaluation des Risques Professionnels de son entreprise, ou à y participer

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formatrice habilitée par le réseau Assurance Maladie Risques professionnels
CRAMIF/CARSAT/INRS pour la formation EvRP

PRÉREQUIS

Aucun

MOYENS, SUIVI, ÉVALUATIONS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Extraits vidéos
- Echanges entre participants
- Exercices, jeux et cas pratiques

PRISE EN CHARGE

OPCO, autre financement possible : nous consulter

PROGRAMME

- Les obligations employeur en matière d'EvRP et DUERP
- Enjeux et principes généraux de la prévention Santé et Sécurité au Travail recommandés
- Les acteurs internes et externes, et autres ressources Prévention S&ST sur lesquels s'appuyer
- Les étapes de l'EvRP: préparation, analyse, évaluation et hiérarchisation des risques
- Les différents types de risques professionnels et comment les évaluer
- Le DUERP et les actions associées à mettre en œuvre
- Le suivi de l'EvRP dans le temps
- Evaluer les facteurs de pénibilité légaux

EVALUATION

- Quizz
- Cas pratiques et mise en situation

Statistique satisfaction : 95%

Statistique de formation : données à venir

Tarif : 1200€ HT* / participant

Durée : 3 jours* (temps de mise en pratique entre chaque jour de formation)

Format : Présentiel

Session garantie pour 5 participants minimum

*Tarif intra entreprise sur demande

Envie de vous inscrire à cette formation ?

Contactez Julien Soriot

07 88 66 68 90

contact@fcp-academy.fr